

# RÈGLEMENT CONCOURS DE COSTUME BELLE-EPOQUE

## « *Suzanne mode 1900* »

### Article 1 : Présentation du concours.

À l'occasion de l'ouverture de la saison 2024, l'Association du CFHVS « La Suzanne » organise un concours de costumes 1900. Ce concours est **gratuit** et **ouvert à tous**.

Il aura lieu le **dimanche 5 mai 2024 à partir de 15 h 00** au **29 Chemin du Varinot à Bar-le-Duc**.

Trois catégories ont été mises en place :

- Catégorie individuel **Homme**
- Catégorie individuel **Femme**
- Catégorie individuel **Enfants** (jusqu'à 14 ans)

### Article 2 : Modalités d'inscription.

**Les inscriptions se feront UNIQUEMENT par voie électronique avant le 28 avril à minuit** à l'adresse suivante : [suzannemode1900@laposte.net](mailto:suzannemode1900@laposte.net)

Rappel du calendrier d'inscription :

- Ouverture des inscriptions : **le 1<sup>er</sup> avril 2024**
- Clôture des inscriptions : **28 avril 2024**

L'inscription au concours est gratuite et ouverte aux amateurs.

Au cours de votre inscription, merci de joindre :

- **La fiche d'inscription remplie, datée et signée**
- **une présentation de vous** et des raisons de votre participation (3 à 4 lignes)
- **deux photos de votre costume** (un portrait et un de la tête aux pieds)

**Le costume présenté lors de l'inscription devra être le même que celui porté le jour du concours.**

Le nombre de candidats est limité aux 30 premières inscriptions.

Aucune inscription ne pourra se faire sur place.

### Article 3 : Déroulement de l'élection.

**Les candidats devront se présenter dès 13 h** pour un briefing (déroulé de la journée et rappel des modalités du concours). Ils devront se munir de vêtements et d'accessoires en tenue de leur choix liés à la mode 1900.

**Toute absence entraînera la disqualification du candidat.**

L'élection se déroulera en public au terminus de la ligne à Saint-Christophe (Vavincourt), sur la scène de l'espace Jean Bouchéré.

Suite à la présentation des candidats sur scène, un jury attribuera sa note en fonction **de critères qu'il aura définis**.

Le jury désignera **un vainqueur par catégorie.**

**Article 4 : Droits et obligations.**

**Pour les mineurs l'inscription est sous la responsabilité d'un parent ou d'une personne responsable, majeure.**

**Droit à l'image :**

Les personnes participant au concours seront photographiées par les organisateurs. Si elles n'acceptent pas que leur image soit utilisée par le CFHVS dans le cadre de sa communication, numérique ou traditionnelle, **elles doivent l'indiquer clairement lors de leur inscription.**

